SPORT ART ÉTUDES

2027-2028



PRÉSENTATION

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

swiss olympic | Partner School

Le dispositif sport-art-études (SAE) permet aux jeunes talents de concilier une formation scolaire ou professionnelle et une pratique artistique ou sportive reconnue et de haut niveau.

En choisissant l'orientation SAE, les talents suivent une formation scolaire qui leur permet d'accéder à toutes les formations professionnelles ou supérieures, sans devoir renoncer à leur parcours artistique ou sportif.

CONDITIONS D'ADMISSION ET INSCRIPTIONS

1. Atteindre les niveaux artistiques ou sportifs requis, définis en collaboration avec les associations sportives et les écoles d'enseignements artistiques.
2. Pratiquer son activité artistique ou sportive en principe au moins 8 heures par semaine au cycle d'orientation et au moins 10 heures au niveau de l'enseignement secondaire II, hors stages et week-ends.
3. Sur le plan scolaire, les résultats et le comportement de l'élève doivent être satisfaisants.

L'inscription s'effectue **chaque année** en complétant le formulaire en ligne (e-démarches) sur **www.ge.ch/sport-art-etudes** et en joignant tous les justificatifs nécessaires. Pour les élèves provenant des centres de la relève d'un sport collectif, l'inscription est effectuée par l'association sportive directement.

DÉLAIS D'INSCRIPTION

Cycle d'orientation et Enseignement secondaire II
15 janvier 2027 : danse et musique (auditions en février et mars 2027)
12 février 2027 : sports individuels et collectifs

Enseignement primaire
Les inscriptions sont actuellement en cours pour l'année scolaire 2026 – 2027.

STRUCTURE DU DISPOSITIF

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
Mesures individuelles

- À partir du cycle moyen (5P), les élèves qui pratiquent à haut niveau une discipline sportive individuelle reconnue, la musique ou la danse.
- Allègement de 1 à 4 périodes hebdomadaires / deux périodes supplémentaires peuvent être accordées, sous certaines conditions, aux élèves qui consacrent plus de 17 heures hebdomadaires à leur activité / horaires aménagés / libérations pour les compétitions sportives et productions artistiques sous certaines conditions.
- Le dispositif est proposé dans tous les établissements de l'enseignement primaire.

CYCLE D'ORIENTATION
Grille horaire spécifique

- Les élèves qui pratiquent à haut niveau une discipline sportive reconnue, individuelle ou en équipe, la musique ou la danse.
- Grille horaire allégée / libérations pour les compétitions sportives et productions artistiques / soutien scolaire / bilan de santé transdisciplinaire.
- Les élèves poursuivent leur scolarité dans un cycle d'orientation qui propose le dispositif SAE proche de leur domicile.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II
Collège, ECG et CFP Commerce : classes spécifiques et mesures individuelles

- Les élèves qui pratiquent à haut niveau une discipline sportive reconnue, individuelle ou en équipe, la musique ou la danse.

1. CLASSES SPÉCIFIQUES

Charge scolaire allégée / classes composées uniquement d'élèves SAE / libérations pour les compétitions sportives et productions artistiques / soutien scolaire / bilan de santé transdisciplinaire facultatif.

COLLÈGE

CECG Madame de Staël :
1ère à 4ème année

Collège Sismondi :
1ère et 2ème année

OS proposées : Économie & Droit, Biologie & Chimie, Niveau de mathématiques 1, L1 : allemand, L2 : anglais, Choix d'OC restreint

ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

CECG Madame de Staël :
Profil proposé : OSP Santé, L1 : allemand, L2 : anglais, Choix d'OC restreint

2. MESURES INDIVIDUELLES

Aménagement individualisé des horaires scolaires / scolarisation dans des classes ordinaires / libérations pour les compétitions sportives et productions artistiques / soutien scolaire / bilan de santé transdisciplinaire facultatif.

COLLÈGE

CEC André-Chavanne :
1ère à 4ème année

Tous les autres établissements :
1ère et 2ème année

CFP COMMERCE

CEC André-Chavanne (en école ou dual)

EC Nicolas-Bouvier (en école)

ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

ECG Henry-Dunant :
Profils proposés : OSP Santé, OSP Travail Social

ECG Jean-Piaget :
pour élèves désirant choisir l'OSP Musique

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

Formations professionnelles dual ou à plein temps : mesures individuelles

Les élèves inscrits dans un centre de formation professionnelle ou de transition professionnelle, en dual ou à plein temps, et qui pratiquent à haut niveau une discipline sportive reconnue, individuelle ou en équipe, la musique ou la danse.

Élèves scolarisés dans des classes ordinaires.
Pour les enseignements théoriques : horaires aménagés dans la mesure du possible et selon les souhaits émis par les élèves.

Pour les journées pratique (dual) : horaires aménagés dans la mesure du possible avec l'entreprise formatrice.

Le dispositif est proposé dans tous les centres de formation professionnelle.

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Mesures individuelles au cas par cas

Les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, des situations de handicap ou des difficultés importantes d'apprentissage et de développement peuvent également bénéficier de mesures individuelles au cas par cas.

Informations sur
www.ge.ch/sport-art-etudes

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)
Service écoles et sport, art, citoyenneté - SESAC
Quai du Rhône 12, 1205 Genève
T +41 (0)22 546 66 60
sae@etat.ge.ch

LE DISPOSITIF SPORT-ART-ÉTUDES

UNE FORMATION À DOUBLE VOIE